



Appel d'offres (AO)

Réparation de l'ouvrage d'appui incliné

N° de référence : NGC115433

N° de référence d'Achats et ventes : PW-18-00835718

17 août 2018

ADDENDA n° 1

Cet addenda fait partie des documents contractuels et doit être lu, interprété et coordonné avec toutes les autres pièces. Tous les coûts rattachés au contenu de ce document doivent être inclus à la somme totale du contrat. Accusez réception de cet addenda en insérant son numéro et la date sur le formulaire de soumission, plus précisément à l'article G.2.

1. Depuis la réunion que nous avons eue, je me souviens que votre gestionnaire de projet avait mentionné que la surveillance des lieux où sont effectués les travaux à chaud allait être fournie par le Musée, sauf si nous faisons du travail à chaud (soudure). Maintenant, en regardant les spécifications, je vois autrement à la section 01351 - 1.5.3.1. Pourriez-vous clarifier cela?

Réponse du MBAC: L'entrepreneur doit fournir une surveillance des lieux où les travaux à chaud sont effectués. L'entrepreneur est responsable de la surveillance des lieux où sont effectués les travaux à chaud pour une durée d'une heure après la fin des travaux. La surveillance du feu restante (3 heures) sera effectuée par le personnel de sécurité du MBAC.

2. Est-il possible d'exécuter les travaux à l'automne de 2018 et non à partir de janvier de 2019, comme indiqué dans les conditions générales? Nous pourrions fournir un prix optionnel.

Réponse du MBAC: Non